

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2020

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1800

présenté par  
M. Gosselin

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer la première phrase de l'alinéa 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'assistance médicale à la procréation a pour objet de répondre à l'infertilité d'un couple formé d'un homme et d'une femme.